

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 4 heures avant les Journ. de Paris.
 PRIX :
 16 francs pour 3 mois ;
 32 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.
 Hors du département du Rhône
 1 franc de plus par trimestre.

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.

À PARIS, à la Librairie-Corresp. de P. Justin, place de la Bourse, n° 8.

LYON, 9 septembre.

RAPPORT DE M. DE BARANTE.

Le long rapport que M. de Barante a lu à la chambre des pairs, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la presse, n'a été, comme on devait s'y attendre, qu'une longue diatribe contre la presse et les libertés du pays, et on y retrouve, avec un accent de colère et d'orgueil blessé, tous les lieux-communs qui traînent depuis trois ans dans les journaux subventionnés.

M. le rapporteur s'est plaint au début de son discours de ce que chaque année le *sans-façon* de la chambre des députés réduisait à un simple enregistrement la part législative que la constitution accorde à ses nobles collègues dans la discussion des mesures proposées par le pouvoir ; mais il s'est bien gardé d'en rien conclure contre le ministère auquel pour être juste pourtant il aurait dû, ce nous semble, adresser au moins la moitié du reproche. M. de Barante a pensé sans doute que la France était trop heureuse de vivre sous le règne des doctrinaires, et il a cru qu'il ne fallait pas entraver leur système par une misérable question de dignité. C'est si peu de chose en effet pour la noble chambre !

Le fond du discours de M. de Barante peut se traduire à peu près ainsi : « La presse a fait la révolution de juillet, » et cette révolution a ébranlé la pairie qui y a perdu le plus précieux de ses avantages, l'hérédité ; il est donc tout naturel dès lors que la pairie saisisse avec empressement l'occasion de se venger de son ennemie ?

Il faut être de bon compte ; nous connaissions tous les rancunes de la pairie et personne ne doutait de son mauvais vouloir ; mais il était réservé à M. de Barante d'exprimer aussi naïvement la haine qu'elle porte à la démocratie, et l'espoir qu'on a au Luxembourg de l'écraser, Dieu aidant. On disait des vieux Bourbons qu'ils n'avaient rien oublié, ni rien appris ; l'historien des ducs de Bourgogne nous semble au contraire, lui, avoir beaucoup appris et beaucoup oublié.

La naïveté la plus curieuse de son rapport est sans contredit le passage où il exprime son étonnement de ce que les classes inférieures ont pu croire qu'elles retireraient quelque profit de la révolution de juillet. Aspirer vers un meilleur avenir, espérer une plus équitable répartition des avantages sociaux ! En vérité, ces gens-là n'y ont pas songé, et la presse est bien coupable d'avoir accueilli leurs plaintes, et défendu leurs droits !

Ce qu'il y a surtout de plaisant, c'est que parmi les crimes de la presse, M. de Barante compte sérieusement le peu de soin qu'elle a mis à instruire le *laboureur et l'artisan*. M. le rapporteur ignore probablement que l'artisan et le laboureur n'ont pas 80 f. à dépenser par an pour un journal, et il a oublié aussi que toutes les fois que les journalistes, pour accomplir cette tâche utile, ont demandé l'affranchissement des droits de poste et de timbre, c'est lui-même et ses amis qui ont toujours repoussé leur réclamation. Que signifie donc cette ridicule accusation, sinon que M. de Barante n'a pas plus de bonne foi que de logique !...

Au reste, son rapport tout entier se compose d'arguments de cette force, et nous ne pouvons mieux le qualifier qu'en disant qu'il est digne à la fois et de la loi dont il traite, et de l'assemblée devant laquelle il a été lu.

Il paraît certain que M. Duchêne, juge-de-peace à Givors, est appelé aux mêmes fonctions à Lyon, en remplacement de M. Favre qui, de l'arrondissement de l'Ouest, passe à celui du Nord. M. Feuillet, juge-de-peace à Vaise, succède à M. Favre ; M. Billion a demandé sa retraite.

POLICE DE LYON.

Il est question depuis quelques jours d'un travail, ou plutôt d'un bouleversement complet dans le personnel de notre police. M. Marcroix, commissaire de police à Caluire, remplacerait, dit-on, M. Arnaud, remplissant les mêmes fonctions dans la Métropole ; M. Dumenge, commissaire à la Guillotière, serait nommé à Lyon en remplacement de M. Vigier, lequel remplacerait à son tour M. Vaël, commissaire à la Croix-Rousse ; enfin M. Renou, chef du bureau de la police municipale, serait appelé à des fonctions actives dans l'un de nos arrondissements, et M. Pionin, secrétaire particulier de M. le maire, lui succéderait dans le service des bureaux.

L'heureux successeur de M. Prat, nommé, ainsi que nous l'avons dit, directeur du Mont-Saint-Michel, est toujours inconnu, et il paraît même que ce choix, qui est vivement disputé, est l'objet de sérieuses difficultés à raison des prétentions contraires de M. Rivet et de M. Martin. On parle cependant de M. le commissaire Rémi dont l'emploi serait dévolu à M. Désoches, ancien militaire et secrétaire de M. Prat. Ce qu'il y a de certain c'est que M. Rémi vient d'obtenir un congé, et on suppose, non sans quelque vraisemblance, que c'est afin d'assurer le succès de sa demande.

Dans cette longue liste de postulans, on s'étonnera sans doute de ne pas trouver le nom de M. Rousset. M. Rousset ne s'est pourtant pas oublié, mais il se fait vieux, et il aspirait depuis long-temps aux douceurs du repos. Le pouvoir, en récompense des longs services qu'il a rendus au pays sous tous les régimes, l'a nommé aux fonctions de juge-de-peace du canton de Givors. C'est une retraite honorable dans laquelle M. Rousset se reposera des agitations si multipliées de sa vie.

Notre impartialité nous fait un devoir de publier la lettre suivante :

A M. le rédacteur du Censeur.

Lyon, le 8 août 1835.

Monsieur,

Dans un article sur l'éclairage de la Guillotière, votre journal du 7 courant reproche sans fondement à l'administration de Lyon d'avoir traité sous la *cheminée* pour l'éclairage de notre ville. Les documents que nous mettrons sous vos yeux, le procès-verbal d'adjudication que nous vous ferons connaître, vous prouveront suffisamment, Monsieur, que vous avez été mal instruit.

L'éclairage de Lyon a été mis aux enchères, et a été adjugé à l'une des deux compagnies qui se sont présentées aux essais ; nous ajouterons même que si l'administration de Lyon avait voulu consentir à passer, comme vous le dites, un marché sous la *cheminée* pour un certain nombre d'années, elle eût pu le faire au même prix et aux mêmes conditions que l'adjudication de la Guillotière vient d'être tranchée.

Mais le conseil municipal a jugé à propos de n'engager la ville que pour un bail de deux années seulement, et l'adjudication de cette entreprise a eu lieu à l'époque de cette année où il était impossible de prévoir l'abondance de la récolte du colza.

Si à cette différence dans la durée du bail, si à la différence qui existe dans le prix des huiles, nous ajoutons surtout qu'il nous convenait de joindre à l'entreprise de Lyon qui est considérable, celle de la Guillotière dont le peu d'importance ne nécessite pour nous aucune augmentation de frais,

Vous comprendrez alors que l'administration de Lyon ne mérite pas votre opposition, et vous rendrez justice à ses intentions.

Les conditions de l'adjudication ont été tout ce qu'elles pouvaient être, dans les circonstances où elles ont été passées.

Vous dites, Monsieur, dans votre journal, que la commission d'éclairage de la Guillotière avait adopté pour modèles les trois appareils présentés au concours, parce qu'ils offraient des résultats à peu près égaux. Permettez-nous d'expliquer le véritable sens du mot à peu près.

« La commission de la Guillotière a reconnu, comme celle de Lyon, et signalé comme elle dans ses rapports, que notre appareil avait sur ceux de nos concurrents l'avantage de ne pas fatiguer la vue et de répartir plus également sa lumière, sans diminuer sa projection. » Nous insistons sur cette supériorité.

Veillez, Monsieur, dans l'intérêt de la vérité, donner place à cette lettre dans votre prochain numéro et recevoir nos salutations empressées.

BARRIÈRE FRÈRES ET GOLAY.

Il paraît que nos doctrinaires ne veulent pas même que la révolution de juillet nous ait affranchi du joug des prêtres. L'affaire de Domgermain, dont parlent tous les journaux du matin, vient de nous apprendre que désormais on sera obligé de subir la présence d'un mauvais curé et ce sous *peine de mort*.

Nous avons reçu, par une correspondance particulière, quelques nouveaux détails sur cet assassinat de dix citoyens : c'est avant d'avoir tenté aucun moyen de conciliation que l'autorité s'est décidée à envoyer sur les lieux une compagnie du 65^e en garnison à Toul. (Voyez plus bas.)

Le tyran, s'il veut conserver son autorité, est obligé de se défaire des hommes puissans en crédit ou en richesses, parce que les uns et les autres peuvent tourner contre lui la force dont ils disposent. Il lui faut éloigner de la société les écrivains et les savans, parce qu'ils sont les premiers à crier aux armes contre la tyrannie. Il lui faut fermer les écoles, dissoudre les associations, parce qu'elles élèvent l'âme et conduisent aux grandes résolutions. Le tyran, dans l'intérêt de son pouvoir, met aux prises ses sujets les uns contre les autres, l'ami contre son ami, le pauvre contre le riche, et les riches entre eux. Par ce moyen, divisés, affaiblis, ils ne songeront pas à s'insurger contre lui. Mais il aura peu fait, s'il ne parvient à les tous appauvrir en établissant des subsides, c'est-à-dire des actions aussi immodérées que fréquentes. Il n'est pas pour lui de plus court moyen d'arriver à son but. Division entre ses sujets, guerre entre ses voisins, et il sera sûr que rien ne se tramera contre sa personne. (St-Thomas. Commentaires sur Aristote.)

Le feuilleton du *Réformateur* de ce jour indique une recette fort simple, et à la portée de tout le monde, pour guérir la cholérine : elle consiste à mâcher de l'écorce de citron. Le savant auteur qui indique ce remède, dont il a usé pour lui-même avec un succès complet, pense que plusieurs huiles essentielles (entr'autres le camphre, qui n'est qu'une huile essentielle concrète) produiraient le même résultat que celle qu'on extrait de l'écorce fraîche de citron par la mastication.

Le Journal des Débats publie ce matin, en *post-scriptum*, la nouvelle suivante :

La chambre des lords, dans sa séance du 4 au 5, a adopté les 59 premières clauses du bill sur les corporations. Aucune modification n'a été faite à ces clauses qui contiennent les dispositions importantes du bill.

La nouvelle a été apportée par une estafette qui est venue en trente-deux heures, et qui est arrivée aujourd'hui à quatre heures de l'après-midi.

Notre correspondant nous apprend que le *Journal des Débats* a été mal informé, et que la chambre des lords ne s'est pas montrée aussi conciliante qu'on l'avait espéré ; ainsi elle a rejeté la clause qui donne aux conseils municipaux le droit de recommander à la couronne des candidats pour la justice de paix ; elle a rétabli l'échelle la plus basse de la subdivision des électeurs en districts ; elle a fait des modifications aux cédules, et ces changemens peuvent susciter de nouveaux débats dans les communes.

Aussi les fonds ont-ils été plus faibles à la bourse de Londres d'avant-hier, et l'anxiété a recommencé. Lord Russell a fait inviter les membres des communes qui votent avec le cabinet à ne pas quitter Londres.

Le *Journal des Débats* parlait, il y a deux jours, de nouveaux obstacles mis au passage du brick *la Mésange* dans la mer Noire. L'article suivant du *Standard* montre que la mésaventure est commune à l'Angleterre :

On dit que le comte de Durham, notre ambassadeur en Russie, ne pourra passer les Dardanelles dans un vaisseau de guerre. M. Ellis, notre ambassadeur de Perse, a pu passer sur le *Pluton* à condition qu'il en ferait un yacht ; il est impossible de métamorphoser ainsi le *Barham* que monte lord Durham.

Si lord Palmerston, dit le *Times*, ne peut faire du *Barham* un vaisseau marchand, lord Durham à l'entrée du Bosphore sera forcé de monter à bord du bateau à vapeur que la Russie a déjà préparé pour son transport. Ce sera un moyen adroit de se concilier les sympathies de la cour de Russie en se faisant promener, lui le champion du libéralisme anglais, le long des côtes de l'Euxin. Il fallait, au reste s'attendre à un résultat si pitoyable de la part d'un homme comme lord Palmerston, et les Turcs doivent rire en voyant la promptitude avec laquelle cet homme d'état pose les questions, et l'agilité avec laquelle il se dérobe après la réponse.

Le *Temps* fait à ce sujet les réflexions suivantes :

On s'explique difficilement la persévérance que met le *Journal des Débats* à annoncer de nouveau que les firmans de passage ont été refusés par la Porte au navire *la Mésange*, pour la navigation de la mer Noire, et cela à l'instigation de la Russie. Nous concevions très bien qu'au bas d'un tel avis, qu'après une nouvelle aussi grave, le gouvernement fit annoncer que de vives remontrances ont été faites par notre diplomatie à l'autocrate, et que sur ces remontrances, la Porte a modifié ses traités et ses ordres. Mais, en annonçant purement et simplement un tel fait les doctrinaires avouent l'outrage et ne disent pas la réparation. Quel peut être leur but ? Serait-ce d'annuler la France contre la politique envahissante de la Russie ? Serait-ce seulement pour annoncer que le ministère veille et qu'il prend note comme sur un calepin de tous les déboires dont notre cabinet serait abreuvé ? Il y a des contradictions qu'on ne peut concilier : les doctrinaires s'agenouillent devant le congrès de Tœplitz, et puis il avouent indirectement que la politique de la Russie blesse l'honneur et les intérêts de la France.

Il faut pourtant chercher un moyen de deviner la pensée secrète des articles ainsi jetés dans le *Journal des Débats*. Depuis quelques jours on est mécontent des réponses qui ont été faites par la cour de St-Petersbourg à l'humble demande présentée par le cabinet doctrinaire d'obtenir un représentant officiel à Tœplitz. On croyait avoir mérité cet honneur, mais plus l'on s'avance pour obtenir les bonnes grâces de la sainte-alliance, plus on trouve d'obstacles et de refus ; on remercie en paroles, mais toutes les fois qu'il s'agit d'obtenir une concession réelle, on ne la fait pas, et cela jette de la mauvaise humeur parmi les doctrinaires. Ensuite, on veut justifier la mesure prise par le ministre de la guerre, qui garde sous les drapeaux, malgré le vote de la chambre, un contingent plus fort que celui que le budget a accordé ; et voilà pourquoi tantôt on murmure le mot d'intervention en Espagne, et tantôt le mot de résistance aux prétentions de la Russie. Quant à l'intervention, il est bien douteux qu'on fasse la faute de s'y décider. Quant à la résistance aux prétentions de la Russie, l'expérience nous montre avec quelle force et quelle dignité le ministère doctrinaire sait repousser les ordres de Saint-Petersbourg.

COLLISION SANGLANTE A DOMGERMAIN, ARRONDISSEMENT DE TOUL.

La commune de Domgermain avait un curé en possession de l'affection du plus grand nombre des habitans ; l'évêché crut devoir enlever le pasteur à son troupeau ; son départ affecta vivement ses paroissiens.

On refusa d'abord de recevoir le nouveau desservant. Le nouveau curé ne fut point assez heureux pour faire oublier son devancier ; les animosités se réveillèrent entre les partisans de l'ancien curé et la minorité, amie de son successeur.

Cependant ces rixes particulières, même depuis le départ du curé, devenaient fréquentes entre les individus. Dimanche dernier, 30 août, la lutte prit un certain caractère de gravité, et l'autorité, après avoir inutilement parlé avec les habitans, se décida à recourir à la force ; tous les moyens de conciliation étaient-ils donc déjà épuisés ?

Le mardi, 1^{er} septembre, à dix heures du matin, l'une des quatre compagnies du 65^e régiment de ligne en garnison à Toul, fut envoyée à Domgermain. Elle n'était ni précédée, ni accompagnée du sous-préfet : le maire de la commune était lui-même à Toul, et n'apprit qu'indirectement cette démonstration militaire.

Le capitaine qui avait ordre d'occuper le village, voit, au moment où il tâche d'y pénétrer, une grande partie de la population (elle est de 1,200 âmes environ) venir à la rencontre de son détachement et lui offrir des rafraîchissements, qui ne sont pas acceptés.

Mais, en même temps, les habitants, croyant, à tort, si nous sommes bien informés, qu'on voulait leur imposer un pasteur par la force des baïonnettes, déclarent qu'ils ne souffriront pas son installation par de semblables moyens. L'entrée du village est en conséquence barricadée.

Le chef du détachement, ne se croyant pas en mesure de triompher de la résistance qu'on lui prépare, s'arrête et envoie demander du renfort à Toul.

M. le sous-préfet accourt alors à cheval, suivi d'une autre compagnie d'infanterie et d'un demi-escadron de cuirassiers, accompagné de l'officier et de la brigade de gendarmerie.

On parlemente d'abord avec les habitants ; une première barricade faiblement construite, et d'ailleurs mal défendue, est enlevée sans coup férir ; une deuxième est établie plus loin : celle-là est formée de chariots, de bouges, etc., et gardée par la population. Ici, de nouveaux pourparlers ont lieu ; mais les habitants irrités, et malheureusement échauffés par les fumées du vin, répliquent par des cris et des propos insultants, dit-on, pour le sous-préfet. Des pierres sont lancées sur la troupe. En ce moment, le sous-préfet fait inutilement les trois sommations ; peut-être elles ne sont pas comprises ; enfin, il ordonne d'employer les armes. Une première décharge, assurent les militaires, est faite en l'air : personne ne cède à cette démonstration, les pierres continuent à être lancées ; la troupe alors saute à la barricade ; elle éprouve de la résistance, les habitants cherchent à saisir les baïonnettes, alors les soldats font feu à bout portant : sept citoyens tombent morts, une douzaine d'autres sont atteints plus ou moins grièvement ; la peur s'empare des citoyens, ils fuient dans toutes les directions ; force reste à la loi, l'ordre règne dans Domgermain, pour nous servir des expressions à l'ordre du jour en certains lieux.

Les militaires soutiennent qu'il a été tiré sur eux des coups de fusil avant la première décharge ; de leur côté, les habitants, et ce fait est garanti par des personnes de Toul qui étaient à Domgermain, attestent que les groupes étaient sans armes, et ne se servaient que de pierres ; un officier affirme qu'un coup d'arme à feu a été tiré sur lui, et que la balle lui a passé entre les jambes. Ces assertions étant contradictoires, on ne peut se prononcer ; la troupe, toutefois, n'a eu à souffrir que de quelques contusions ; sept soldats ont été atteints par des pierres lancées contre eux ; un officier en a reçu une au menton, le capitaine a été frappé à la figure ; les militaires prétendent que le bois d'un canon de fusil a été brisé par une balle partie du côté des habitants.

Ce qui n'est que trop constant, ce qui est à jamais déplorable, c'est que dix citoyens de Domgermain ont succombé ; c'est que pareil nombre ont reçu de graves blessures. Voilà toute une population en deuil, voilà un village ensanglanté pour un motif bien futile.

On est venu nous affirmer que, le 31 août, la veille de ce désastre, le nouveau curé de Domgermain avait été nommé à une commune de l'arrondissement de Château-Salins ; et pourquoi donc M. Cadiot, le sous-préfet, n'a-t-il pas annoncé aux habitants, avant de faire lâcher les fatale détente, cet incident décisif ? Le sang des hommes n'est-il donc plus précieux ? Ce n'est pas la première fois qu'une commune refuse de recevoir un ecclésiastique pour pasteur, et ordinairement ce refus n'a pas amené la guerre civile.

Nous nous abstenons aujourd'hui de plus longues réflexions ; notre cœur est navré de douleur et tous nos concitoyens partagent notre bien légitime affliction.

P. S. Des renseignements nous arrivent de toutes parts : tout le monde s'accorde à blâmer la fatale, l'impensable précipitation avec laquelle M. Cadiot, le sous-préfet, a ordonné le feu ; tous disent que la position des habitants pouvait être facilement tournée et sans effusion de sang. Encore quelques heures, et toute la vérité sera connue sur cet événement, dans lequel tous les hommes sages voient la conséquence du système d'intimidation et de terreur annoncé au pays par les ministres. (*Patriote de la Meurthe.*)

Nous ajouterons à ces détails, que le M. Cadiot dont il est ici question avait publié, en août 1830, une brochure énergique contre les hommes réactionnaires dont le pouvoir s'entourait. Aujourd'hui, il fait verser le sang au nom et pour la gloire des mêmes hommes.

AVIS.

La chambre de commerce de Lyon a l'honneur d'annoncer au public, qu'en attendant que les modifications qu'elle a réclamées, dans la nouvelle organisation du transport des dépêches, puissent recevoir leur exécution, M. le directeur des postes de cette ville, ensuite des observations qu'elle lui a adressées, s'est empressé de régler de la manière ci-après l'ordre dans lequel s'opérera la distribution des lettres à dater de ce jour :

La première distribution commencera à neuf heures du matin, et comprendra dorénavant le courrier de Paris, avec ceux de Strasbourg, Grenoble et St-Etienne.

La deuxième distribution se fera de midi à une heure pour le courrier de Marseille et du Midi.

La troisième, comprenant le courrier d'Italie et de Clermont, se fera de 3 à 4 heures du soir.

Lyon, le 7 septembre 1835.

Le président de la chambre de commerce,
L. DUCAS.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On nous écrit de Carthagène, 24 août :

La grande majorité des habitants du royaume de Murcie applaudit à ce qui s'est fait dans leur capitale et adhère aux dispositions prises à Valence et en Catalogne pour nous tirer de l'état où nous a mis un gouvernement sans principes et sans talents, qui trahit à la fois la reine et le peuple.

Des rapports réguliers s'établissent et des juntes se forment pour travailler à cette œuvre de régénération. Toutes les milices se mettent sur pied, et il faudra bien leur livrer les armes des arsenaux.

L'exaspération a été portée au comble par l'apparition d'une petite bande carliste composée de brigands équipés par des moines, et qui est venue jusqu'à deux lieues de Lorca piller, assassiner, avant d'être forcée de gagner les montagnes, sans que les autorités aient rien fait.

Il n'est pas surprenant que dans cette ville il y ait eu des désordres par suite de ces événements, On a eu beaucoup de peine, à Carthagène, à empêcher le peu-

ple de se faire justice lui-même des carlistes que le gouvernement a mis partout, et dont la jactance, comme celle des moines, était devenue insultante. Mais il a fallu mettre les uns en prison et envoyer les autres dans les Baléares, où, par parenthèse, ils courent risque d'être fort mal reçus.

Il n'y a pas assez de troupes ici pour commander bien haut ; et puis, à la moindre occasion, les soldats tireraient sur beaucoup d'officiers qui ne sont point faits pour être leurs chefs, et dont quelques-uns se sont prudemment retirés à bord des bâtiments en rade.

Tout ce qui nous vient d'Almerie, de Malaga, de Montrie, annonce que l'Andalousie est à peu près unanime pour secouer l'ignoble joug du gouvernement actuel et pour se constituer.

A Almerie, on a déjà embarqué plusieurs centaines de frayles dont on débarrasse le pays.

— Il nous arrive des nouvelles de Madrid du 29 août ; elles annoncent que Cadix, où les couvens avaient été fermés le 18, n'en a pas moins fait son mouvement libéral le 25, sans la moindre effusion de sang. Une junta a été formée sur-le-champ, et une adresse expédiée à la reine pour lui faire connaître les vœux de la population, qui sont les mêmes que ceux de Saragosse, Barcelonne et Valence.

Les journaux de Madrid ont l'ordre de garder le plus profond silence à ce sujet, de même que sur ce qui se passe dans les autres provinces qui ont levé l'étendard libéral. Ils ne doivent rien dire surtout des événements de la Catalogne.

Caballero et Chacon ont été remis en liberté, faute de faits à leur charge, et l'on peut dire que jusqu'ici on n'a entendu parler de la commission militaire que par des ordres de mise en liberté.

Il est toujours question d'une modification du cabinet qui fortifierait la position de Toreno. On cite le vieux duc de Castro-Terreno pour la guerre, Riva-Herrera pour l'intérieur, et l'amiral Sartorio pour la marine ; mais les jours se passent sans que le changement se réalise, et Mendizabal sera probablement arrivé à Madrid pour appuyer le parti du mouvement dans le conseil, avant qu'on ait pris une décision.

— On lit dans le *Journal de Paris* :

Des lettres de Bayonne, en date du 1^{er}, contiennent les nouvelles suivantes :

Le prétendant est toujours à Estella.

Avant-hier, le général Evans, à la tête de 2,000 Anglais et de 1,600 Espagnols, est sorti de Saint-Sébastien, pour faire une reconnaissance sur Erani.

Après avoir enlevé la Venta de Oriomendi, fortifiée et bien défendue par les carlistes, il se porta sur celle de Santa-Barbara. Deux compagnies de chapelgorris parvinrent au sommet. Le but de la reconnaissance étant ainsi rempli, le général se replia sur Oriomendi.

Sur ces entrefaites, deux nouveaux bataillons étant venus renforcer les carlistes, une affaire sans importance et sans résultat s'engagea à Oriomendi ; le soir le général Evans rentra à Saint-Sébastien ; il a perdu en tout, dans cette journée, vingt-un hommes tués, et une soixantaine de blessés qu'il a ramenés.

Des lettres de Catalogne contiennent les détails suivans sur la pointe récemment tentée par les carlistes.

Le 16 août, près de 5,000 hommes d'infanterie carliste, et 400 chevaux entrèrent à Ilesca.

Le 17, ils entrèrent à Barbastro, où ils restèrent jusqu'au 21 au soir, après avoir tué deux gendarmes dans la rue du Cosso.

L'arrivée du capitaine-général de l'Aragon, à la tête de 400 chevaux et de 6,000 fantassins, et celle du colonel Gurra, venant de Navarre, les forcèrent à prendre la fuite.

On s'accorde à croire qu'ils se dirigent vers Benayzar et Broulaque.

Par ordre du capitaine-général d'Aragon, tout Espagnol de 16 à 50 ans, capable de porter les armes, est sommé de marcher à la défense de la reine, sous peine de mort.

On pense que l'ardeur avec laquelle les christinos poursuivent les carlistes, forcera bientôt ceux-ci à se jeter en France.

Enfin une dépêche télégraphique, en date du 2 septembre, annonce que les urbains sont sortis de Saragosse pour marcher contre Quilez qui est venu à Daroca.

La junte de Saragosse a fraternisé avec celle de Barcelonne.

On continue d'envoyer du monde à Portugalette, pour mettre Bilbao à l'abri d'une nouvelle attaque.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

Nous recevons des nouvelles de Barcelonne du 28 août.

Le brigadier Gurra, parti de Navarre à la poursuite de la colonne carliste de Guergué, s'était mis en communication avec le général Pastors, commandant en chef de la Catalogne, et il lui écrivait dès le 23 que la faction carliste ne paraissait pouvoir entrer en Catalogne que par la conque de Trencu, pour se porter de là vers la Seu-d'Urgel, ce qui a eu lieu en effet sans que le général Pastors ait pu arriver assez à temps pour lui couper ce passage et la refouler sur Gurréa.

La commission épuratoire vient de commencer ses travaux par la destitution de plusieurs employés accusés de *désaffection à la cause de la liberté et au trône de notre innocente reine Isabelle II*. Très peu ont obtenu de pouvoir rester à Barcelonne ; on a indiqué à la plupart un lieu de résidence dans d'autres districts ; plusieurs ont été bannis tout-à-fait de la province, d'autres ont même été déportés dans les îles Baléares.

Il paraît que la commission ira plus vite en besogne dans ce renouvellement des employés, si elle n'était pas entravée par la foule des solliciteurs, dont le nombre est si grand et les exigences telles qu'il devient difficile de faire des choix sans irriter les passions de tous ceux qu'on ne pourra pas satisfaire.

Une quinzaine d'officiers de différens grades ont été déportés à Mayorque.

Le gouverneur de la ville et du district de Manresa a publié une proclamation pour inviter les habitants à la formation de compagnies et bataillons de volontaires. A Rosas, dans le Lampourdau, un lieutenant-colonel, qui avait été rapporteur de la commission militaire sous le comte d'Espagne, a été massacré et son cadavre traîné dans les rues.

Le *Molière à cinq sous la livraison*, avec 600 vignettes par M. Tony Johannot, a paru chez Paulin, rue de Seine, n. 33, à Paris. Cette magnifique édition de Molière se recommande à tous les amis de la belle typographie par un luxe d'impression qui surpasse encore l'exécution du *Gilblas* que M. Paulin publie de la même manière, avec 500 vignettes par M. Goussier. Elle est précédée d'une notice sur Molière par M. Ste-Beuve, celui de nos critiques dont le talent était le plus capable d'élever un monument de ce genre à la gloire du poète comique. Cette notice est accompagnée de charmantes gravures dont le sujet est emprunté à la vie de Molière, ou représentant les principaux personnages de son époque. La première pièce, *l'Etourdi*, a déjà paru et donne une idée magnifique de ce que sera le travail de M. Tony Johannot, et

de la manière dont il a compris cette mise en scène étudiée sur les traditions de la comédie française dont le peintre a consulté tous les bons modèles. Ses charmantes compositions imprimées dans le texte sont une représentation vivante des personnages qui double l'attrait de la lecture et qui suppléerait, pour ainsi dire, la représentation du théâtre. On ne lira plus Molière que dans cette édition dont le prix d'ailleurs n'est pas plus élevé que celui des éditions les plus vulgaires. Elle se vend chez tous les libraires et dépositaires de publications à bon marché.

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 15 septembre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 7 septembre.

Le ministère s'est empressé d'amender le rapport de M. de Barante, de retrancher les pensées trop contre-révolutionnaires, une partie des injures adressées par le noble rapporteur au jury ; en un mot, la révision a tellement modifié le *factum* du rapporteur, qu'on peut à peine dire aujourd'hui qu'il appartienne à M. de Barante.

Hier, les journaux ministériels contenaient l'éloge du rapport non amendé, c'était une œuvre de sagesse à laquelle il n'y avait rien à répondre, et voilà cependant que la commission l'a revue et corrigée avec soin et en a fait disparaître un grand nombre de passages échappés à la rédaction de M. de Barante.

— Le *Moniteur du Commerce*, en annonçant la suppression de sa subvention, se plaignait que le pouvoir eût mal compris l'aveu public qu'il a fait de *liaison honnête* avec lui. Nous croyons que cet aveu n'a pas été du goût de tous les intéressés au journal, et qu'on se serait bien passé de l'honnêteté et de la franchise de M. Jules Lechevalier. Les lois Fieschi ne sont pas non plus du goût de tout le personnel de la presse ministérielle. On a compris que ces lois donnaient un moyen de se passer d'organes aussi multipliés, et que c'était une confiscation de la presse doctrinaire au profit du seul *Journal des Débats*, Heureux les rédacteurs qui pourront trouver à se caser. On prétend que M. Gisquet a refusé de concourir à les aider à trouver des emplois dignes de leurs antécédens, ses brigades d'agens sont au complet.

— Les députés ministériels, maintenant qu'ils sont de retour dans leurs départemens, cherchent, par tous les moyens possibles, à excuser leur conduite aux yeux de leurs commettans. Ils s'efforcent surtout de leur persuader que les lois qu'ils viennent de voter ne portent aucune atteinte à la constitution. M. Hervé, nommé dernièrement avocat-général à la cour de cassation et par conséquent soumis aux chances de la réélection, vient d'adresser aux électeurs de Bordeaux une lettre dans laquelle on remarque cette phrase : « J'ai pensé que la liberté, si glorieusement fondée en 1830, n'avait plus en ce moment en France d'autres ennemis redoutables que la licence et le désordre ; et j'ai appuyé toutes les mesures constitutionnelles qui tendaient à leur imposer le joug de la CHARTE et des lois. »

Tous les disciples d'Escobar ne sont pas dans les rangs des jésuites.

— On a peine à concevoir avec quelle avidité les employés du ministère de l'intérieur et aussi grand nombre d'autres personnes se disputent la place de censeur pour les théâtres. Il est des gens à qui il faut de l'argent à tout prix.

— Au milieu de cette foule de prétendans qui se rue tendant la main à M. Thiers, nous ne savons encore quels seront les élus, mais nous sommes bien convaincus à l'avance qu'ils seront choisis parmi des gens bien connus pour leur servilisme et leur bonne disposition à soutenir le système d'intimidation qui est à l'ordre du jour.

M. Thiers aura soin de nommer, pour remplir les fonctions de censeurs, des hommes qui n'auront d'autre mérite personnel que leur dévouement ministériel et une incapacité notoire comme la plupart des membres de la commission théâtrale présidée par M. le duc de Choiseul.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Dupin aîné.)

Séance du 5 septembre.

SOMMAIRE. — Rapport des pétitions.

M. Dupin est au fauteuil à une heure.

A deux heures moins un quart, nous comptons environ 80 membres dans la salle. Nous reconnaissons parmi eux MM. Teste, Dufaure, Auguis, Delespaul, Drault, Jollivet, Virey, Garcias, Le-grand, Paribus, Champahuet, Jay, Fulchiron, Paganel, Allier, Hartmann, Benjamin Delessert, François Delessert, Gaumartin, Comte, Odier, Meynard, Glais-Bizoin, Garnon, de Schonen, Mes-gregny, Fould, Bousquet, Jacques Lefèvre, Camille Perrier, Roul, Laborde, Clément (du Doubs), Liadières, Ligier, de Labour-lie, Prévot-Leygonie, Dandigné de la Blanchaye, Lacave-Laplagne, Ladouceite.

MM. Guizot et Duchâtel sont au banc des ministres.

M. le président : L'ordre du jour est une série de rapports de pétitions.

M. Fould, rapporteur, a la parole : Il rend compte, au milieu de l'inattention générale, des pétitions dont voici l'objet :

« Le sieur Simon William, Anglais, demeurant à Rouen, se plaint de ce que les étrangers arrivant au Havre seraient soumis à un impôt illégal. » — Ordre du jour.

« Le sieur Lefranc, propriétaire, indique comme moyen d'économie la suppression des inspecteurs des finances. » — Dépôt au bureau des renseignements.

« Le sieur Lamy, ancien juge-de-peace à Tuffière de Monbazillac (Dordogne), demande que le gouvernement se charge des assurances contre la grêle et contre l'incendie. » — Dépôt au bureau des renseignements.

« Le sieur Chevalier, demeurant à Landrecies, réclame le paiement d'une créance de 3,319 fr. » — Ordre du jour.

« Le sieur Martin, ancien avoué à Bourg, propose comme moyen de ramener les bonnes mœurs et le bien être dans les classes

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE. — Parmi les différends qui existent entre le cabinet des Tuileries et celui de St-Petersbourg, il en est un qui ne peut être passé sous silence; il s'agit de la question de savoir si la France prendra l'initiative en envoyant un ambassadeur au poste vacant à St-Petersbourg, ou bien si la Russie, sans attendre la nomination qui serait faite à cet effet, consentira à se faire représenter à Paris par un ambassadeur.

On dit que le comte de Medem, chargé d'affaires de Russie à Paris, s'étonne beaucoup des scrupules soulevés à cet égard. Il ne cesse de faire observer que son cabinet a nommé un ambassadeur, son oncle, le comte de Pahlen; que ce diplomate est en route pour se rendre à sa destination, et qu'il n'est retenu en chemin que par le mauvais état de sa santé. Il est vrai qu'on peut faire à cette assertion une réponse fort spécieuse. Le comte de Pahlen se porte à merveille: il n'est allé aux eaux que pour ne pas se rendre à Paris.

Le comte de Medem s'étonne également des observations qu'a provoquées l'établissement du camp de Kalisch. Le chargé d'affaires dit aux ministres et dans les salons que les manœuvres de Kalisch ne sont qu'un divertissement, et que le nombre des soldats russes se monte à cinquante mille hommes tout au plus.

En définitive, le poste de St-Petersbourg paraît devoir rester vacant; M. de Pahlen ne viendra pas encore à Paris; les différends se traiteront par des courriers, ce qui n'est pas le moyen de les terminer rapidement.

Le gouvernement britannique n'est pas dans la même position; un ambassadeur russe est à Londres: lord Durham va se rendre à St-Petersbourg.

On nous écrit de Francfort, 2 septembre:

« L'empereur Nicolas a fait inviter le prince de Wasa, fils de l'ancien roi de Suède, à se rendre à Kalisch. On dit que ce prince a accepté cette invitation qu'on regarde comme très-significative.

» Il y a long-temps que le prince de Wasa est lieutenant-colonel au service d'Autriche. Le conseil aulique lui a conféré le titre d'altesse royale; on lui prodigue des honneurs qui jusqu'ici n'étaient destinés qu'aux princes de la famille impériale; on lui a donné des aides-de-camp, une suite nombreuse, enfin un train de prince. Parmi ses aides-de-camp on remarque le général Kintzinger, absolutiste connu et qui a été l'aide-de-camp de Charles X. »

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1225) VENTE SUR PUBLICATIONS JUDICIAIRES; En l'étude et par le ministère de M^e Watelet, notaire à Moulins (Allier) commis à cet effet.

1^o du domaine de Changy, composé d'un beau château, bâtiments, terres, prés, bois, vignes et moulin en dépendant, le tout situé communes de Bessay, Gouize et Neuilly-le-Réal, arrondissement de Moulins;

2^o d'un hôtel situé à Moulins, cours d'Oujat, occupé par le cabinet littéraire, cour et dépendances, ensemble la jouissance emphytéotique d'une maison, cour et jardin, rue de l'Aumône;

3^o et d'une petite maison située à Moulins, rue de l'Aumône, n. 16.

Le tout sera vendu en 19 lots dont les 17 premiers composant le domaine de Changy pourront être réunis.

L'adjudication préparatoire aura lieu le mercredi seize septembre mil huit cent trente-cinq en l'étude dudit M^e Watelet, notaire, heure de midi.

L'adjudication définitive aura lieu le mercredi quatorze octobre mil huit cent trente-cinq, heure de midi.

Le total de l'estimation est de deux cent soixante-quatre mille neuf cent trente-cinq francs.

S'adresser pour avoir connaissance des charges, clauses et conditions de la vente: A Paris: 1^o à M^e Dequevauvillers, avoué poursuivant, rue du Hazard-Richelieu, n. 13; 2^o à M^e Pierret, avoué présent à la vente, rue des Prouvaires, n. 38; 3^o à M^e Crosse, avoué, rue Coquillière, n. 12; 4^o à M^e Chapelier, notaire, rue de la Tixeranderie. A Lyon, à M^e Charvériat, notaire, rue Clermont, n. 1. A Moulins, à M^e Watelet, notaire, dépositaire du cahier des charges.

(1258 2) VENTE AUX ENCHÈRES, APRÈS FAILLITE,

D'une baraque en briques et bois, couverte en tuiles; un grand hangar aussi couvert en tuiles; quarante hectolitres charbon de terre dit Pérat; 350 planches en sapin; deux grandes chaînes en fer, et divers objets mobiliers dépendant de l'actif de la faillite du sieur Guillaume Croizat, à la Guillotière, rue Basse, n^o 3.

Le lundi quatorze septembre mil huit cent trente-cinq, à neuf heures du matin, il sera procédé, dans le domicile dudit sieur Guillaume Croizat, ci-devant marchand de charbons à la Guillotière, rue Basse, n^o 3, au rez-de-chaussée, et par le ministère d'un de MM. les commissaires-priseurs, à la vente en détail, aux enchères et au comptant, des objets ci-après:

1^o Une baraque construite en briques et bois, couverte en tuiles; un grand hangar couvert aussi en tuiles; trois cent cinquante planches en sapin avec leurs traverses et piquets, une autre petite baraque en bois sapin;

2^o Deux grandes chaînes en fer, deux plateaux en chêne, un bloc de planches, solives et autres bois; cinq brouettes en bois, une pompe aussi en bois, une crèche et ratelier, une civière à charbon, une bascule pour peser le charbon et son crochet en fer;

3^o Quarante hectolitres charbon de terre dit Pérat; un garde-manger, un bureau à quatre tiroirs, chaises bois et paille, et autres objets mobiliers.

Ladite vente aura lieu à la requête de MM. Mortier cadet et Claude Prémillieux, syndics provisoires à la faillite du sieur Guillaume Croizat, et en vertu d'une ordonnance de M. le juge-commissaire, laquelle a été dûment enregistrée.

(1279) Le jeudi dix septembre mil huit cent trente-cinq, dix heures du matin, sur la place des Cordeliers, à Lyon, il sera vendu aux enchères et au comptant des objets saisis, consistant en tables, chaises, fauteuils, secrétaire, commode, glace, garde-robe, matelas, linge, etc. etc.

inférieures, l'élevation du droit des patentes, la fermeture des cafés et cabarets au coucher du soleil, et l'introduction dans les communes, aux frais de ces dernières, d'un Manuel spécial qui retracât aux classes ouvrières leurs droits et leurs devoirs publics et privés. — Renvoi à la commission nommée pour l'examen du projet sur les patentes.

M. le président M. Schauenburg, autre rapporteur, est-il présent? (Personne ne répond.) Y a-t-il quelque autre rapporteur présent? (Même silence.) Si aucun rapport ne peut être fait, la séance est levée.

MM. les députés se séparent à deux heures sans qu'aucune autre séance soit indiquée.

CHRONIQUE.

M. Gisquet et ses estaffiers continuent à punir, par leurs persécutions tracassières, les détenus de St-Pélagie de l'évasion de leurs co-accusés. Une grille a été établie dans le parloir, et il est maintenant impossible au prisonnier de serrer la main du parent ou de l'ami qui vient le visiter; un agent de police est d'ailleurs toujours présent à l'entretien des visiteurs.

D'un autre côté, tous les prévenus sont forcés de descendre dans la cour ou de rester bouclés dans leurs cabanons. Enfin il leur est impossible de dormir, réveillés qu'ils sont à chaque instant par la voix des sentinelles qui sont de faction dans les corridors et qui, de quart-d'heure en quart-d'heure, se renvoient, d'une voix bruyante, le mot d'ordre: « Sentinelle, prenez garde à vous! » En vérité on se refuserait à croire ces détails, s'ils n'étaient racontés par ceux-là même qui se trouvent victimes de cette inquisition policière.

— On apprend qu'après avoir échappé aux poursuites les plus actives et avoir vécu pendant plusieurs jours dans les bois qui avoisinent la mer, Vignerte, Lebon et Pichonnier sont parvenus à Londres, où ils n'ont trouvé de leurs co-évadés que Gunnard, Chilman et Villain.

— Il paraît certain maintenant que Fieschi n'a été qu'un instrument passif dans l'attentat du 28 juillet. Il a cherché jusqu'à ce jour à se donner une importance qu'il est loin d'avoir; il ne sait nullement quels sont les véritables instigateurs de son crime et ne connaît que Morney sur lequel maintenant roule toute l'affaire. L'instruction vient de faire un grand pas dans la découverte d'un carnet que Morney avait jeté dans une fosse d'aisance et qui, après en avoir été retiré, a été déchiffré, avec la plus grande peine. Presque tout, dans ce carnet, est écrit au crayon et en chiffres. Il contient aussi l'indication des sommes que Morney a reçues avant le 28 juillet; l'une d'elles se monte à 21,000 fr. La plus remarquable et la plus significative des notes qu'on a pu lire est celle-ci: « Le mois de juillet effraiera la France. »

— On nous écrit de Toulouse que les partisans du candidat ministériel répandent que M. Carrel n'acceptera pas le mandat des électeurs de Grenade s'il est nommé. Il est certain que M. Carrel n'a eu recours à aucune des intrigues par lesquelles on a préparé beaucoup d'élections depuis cinq ans; mais nous affirmons en son nom qu'il comprend toute l'importance d'un mandat à la chambre, dans les circonstances actuelles, et qu'on peut compter sur le dévouement entier avec lequel il le remplirait. Si M. Carrel a hésité à s'adresser jusqu'ici directement aux électeurs de Grenade, c'est qu'il a cru que son ancien ami M. Gasc était présenté par les patriotes, et son devoir eût été de céder le pas à un homme de la localité, si digne à tous égards d'occuper un siège à la chambre. (National.)

— On lit dans le Temps :

Pour obtenir ses lois contre la presse, le ministère avait prodigué les promesses à une foule de nos plus consciencieux députés. Tous avaient fait un voyage long et dispendieux pour le salut de la patrie; tous devaient obtenir d'elle quelque faveur ou quelque indemnité. On ne pouvait rien refuser à leur zèle et à leur dévouement; mais, le voyage fait, et les lois votées, on a invité les nobles représentants du pays à reprendre la poste pour regagner leurs arrondissements, désormais préservés par eux de tout mal, de tous accidents et attentats.

M. Hébert, qui comptait sur la succession de M. Nicod, comme M. Sauzet sur celle de M. Persil, en sont pour leurs frais d'éloquence, et s'en retournent l'un et l'autre d'eux ils étaient venus. Ce député devait être conseiller-maire à la cour des comptes; cet autre président à la cour royale; celui-ci avait la promesse d'une préfecture, celui-là la certitude d'une recette particulière; l'un s'attendait à être nommé procureur-général, cet autre allait obtenir enfin, au Val-de-Grâce, une place de pharmacien qu'il avait jusque-là inutilement sollicitée. MM. les ministres ont trouvé une foule d'obstacles imprévus pour ajourner ces nominations. On n'entend plus autour d'eux que plaintes et récriminations.

On a promis à M. Sauzet de lui donner les voix de la majorité pour la présidence de la chambre à la session prochaine. M. Sauzet, qui ambitionnait le ministère de l'intérieur, comme M. Thiers ambitionne le portefeuille des affaires étrangères, s'est contenté de cette promesse, et est parti pour Lyon, laissant dormir en paix M. Persil.

On a annoncé le remplacement de M. Dupin à la cour de cassation; nous pouvons assurer qu'il n'en a pas encore été question. Nous savons qu'on a voulu destituer M. Nicod à la suite de son discours dans la discussion Fieschi. M. Dupin a parlé au roi de ce projet de destitution contre lequel il s'est vivement élevé. Il a démontré que l'opinion de M. Nicod était celle d'un homme consciencieux, dans laquelle on ne pouvait voir aucune hostilité contre la dynastie. Cette dernière raison a fait maintenir l'avocat-général dans une place où, de l'aveu de M. Dupin, il serait à peu près impossible de le suppléer.

M. Gisquet a donné, repris, donné et repris de nouveau sa démission. C'est un exécuteur des œuvres doctrinaires enrichi, amolli, et fatigué de son métier. Il est très vrai qu'il avait abandonné 24 heures la préfecture de police, en disant purement et simplement que sa position l'ennuyait. Pendant plusieurs jours, on ne s'abordait au ministère et à la cour qu'en se demandant: Connaissez-vous un préfet de police pour remplacer M. Gisquet? On ne pouvait trouver personne qui eût assez de courage ou de capacité, et nous ne savons trop si dans la pénurie du moment, il n'a pas été réellement question de M. Romieu!!!

— Les salons de M. le président de la chambre des députés ont été dernièrement témoins d'une scène qui eût donné lieu à une rencontre, si l'impassibilité de certains personnalités parlementaires n'était aussi stoïque que leur haine pour la liberté de la presse.

Quelques députés du juste-milieu par étaient groupés autour du général S..., lorsque vint à passer l'honorable M. Pagès (de l'Arriège). « Voilà, s'écrièrent les doctrinaires, un homme qui nous fait horreur. — Et moi, répliqua le brave général, je n'ai en horreur que la haine qui vous anime contre tout citoyen qui ne partage point vos fureurs: le propos que vous venez de tenir est une infamie. — Comment, une infamie! — Oui, monsieur, une infamie dont je serais bien aise que l'un de vous voulût me rendre raison. »

La raison rendue par les hommes du centre se borna à quelques lieux communs sur la vivacité des sentiments du général en faveur de ses amis, quels qu'ils fussent.

(Minerve.)

— M. de Barante est un de ces sycophantes du libéralisme qui doivent leur réputation à la presse, et brisent l'instrument de leur élévation. Il ne s'attache pas, comme M. Sauzet, à parer les victimes qu'il veut frapper. M. de Barante en parle avec un superbe dédain: la presse pouvait bien autrefois être admise en communauté des hommes politiques les plus puissants, lorsqu'il s'agissait uniquement de faire de l'opposition; mais guider un gouvernement, lui dicter sa conduite, c'est chose dont elle est incapable. Elle n'a pas assez de savoir et de lumière.

Si c'est en voyant à l'œuvre tous les renégats de la presse qui nous gouvernent, que M. de Barante prononce de sa haute autorité l'incapacité gouvernementale des écrivains, passe encore. Car qu'étaient et que sont nos ministres actuels? Où ont-ils puisé leurs notions administratives? Dans leur bureau de journal, comme M. de Barante son expérience diplomatique dans la direction des tabacs.

La presse, cependant, que M. de Barante accable de son dédain d'homme d'état, n'a pas propagé que de stériles et infructueux enseignements. Il parle du procès d'avril. Eh bien! il a vu quelques-uns de ces ouvriers qu'il méprise développer devant la cour des idées d'économie dont M. de Barante ne paraît pas se douter. Et M. Mounier qui vaut bien M. de Barante proclamait lui-même à la tribune qu'il serait fier de comprendre et de traiter des questions si capitales et si compliquées comme ces simples prolétaires les comprennent et les traitent. C'est là un des résultats de cette presse tant calomniée; et à voir tout ce que le gouvernement fait et dit, le véritable crime de la presse est d'avoir mis ces questions à la portée des intelligences populaires.

(Messenger.)

— Il y a quelques jours, qu'obsédé des efforts qu'on faisait sur lui pour en obtenir des aveux, et résolu d'y mettre un terme, Fieschi écrivit à M. le baron Pasquier et lui demanda un entretien. C'était la qu'on l'attendait, et son vœu fut facilement exaucé.

« Hé bien! mon cher Fieschi, lui dit le noble pair avec l'aisance digne et gracieuse qu'on lui connaît, vous vous êtes donc décidé à parler? Je vous sais grand avoir pensé que vous pouviez le faire de confiance avec moi: nous allions donc causer et il faut que ce soit à cœur ouvert. »

« Oh! oui, monsieur le baron, à cœur ouvert! c'est bien ainsi que je l'entends: je ne vois ici que des gens communs, qui ne me comprennent pas, et vous semez que je ne puis pas m'expliquer avec eux. »

« Certainement; aussi, voyez-vous avec quelle promptitude j'ai accédé à votre désir. Vous voyez, disions-nous, me parler avec franchise. Par où souhaitez-vous commencer? »

« Par où vous voudrez, monsieur le baron; le sujet de la conversation n'est absolument indifférent. »

« Soit. Eh bien! votre affaire du 26 juillet a été concertée de longue main: quelles sont les premières personnes qu vous ont fait des propositions? »

« Je ne puis pas répondre à cette question-là. »

« Mais ne m'avez-vous pas dit que vous vouliez causer à cœur ouvert avec moi? »

« Assurément. »

« Eh bien? »

« Mais je n'ai pas entendu que ce fût sur l'affaire pour laquelle je suis en prison. »

« Et de quoi voulez-vous donc parler? »

« Je vous l'ai dit; du sujet qu'il vous plaira de choisir, quel qu'il soit: Je n'en excepte que mon affaire. »

(Temps)

— On assurait que quelques pairs avaient l'intention de proposer par amendement que les lois Persil ne fussent votées que pour deux ans, mais la nécessité de voter sans discussion a été vivement démontrée à cette imperceptible fraction de la noble assemblée. On dit que la convocation de la chambre des députés pour hier samedi, n'a eu d'autre objet que de faire voir aux pairs que la chambre n'est plus en nombre, et que par conséquent amender la loi serait la rejeter absolument. Il faut donc s'attendre à voir voter mardi prochain la loi de la presse tout entière.

— Une expérience faite à Alger prouve que l'air plus vif est favorable aux personnes atteintes du choléra et que le vent en paralysie, détruit et dissipe les miasmes. Les juifs algériens, encombrés dans de misérables chaumières sans contact avec l'air extérieur, succombaient par centaines sous ce terrible fléau. On les a transportés sur le mont Boudjara, à deux lieues de la ville, où règnent alternativement les vents du sud et ceux de la mer, et depuis ce moment, la mortalité a cessé et beaucoup de malades ont été guéris.

— L'expédition anglaise aux Indes, par la voie de l'Euphrate, est arrivée à Bir sans avoir rencontré d'obstacles. Mais, à Bir, commence la partie la plus périlleuse du voyage, les tribus arabes qui se trouvent au-delà étant moins dépendantes de Méhémet-Ali. Le colonel Chesney, qui a conduit l'expédition jusqu'à Bir, s'est adressé à M. Werry, consul anglais, à Alep, afin que celui-ci entre en arrangement pour obtenir un sauf-conduit des Arabes.

Nous apprenons que M. Werry, qui parle arabe avec facilité, s'est chargé de cette mission. Si l'expédition réussit et arrive heureusement aux Indes par l'Euphrate, le gouvernement prendra des mesures afin que cette voie devienne exclusivement la route marchande anglaise de l'Inde.

(Sun.)

Au Bureau, quai aux Fleurs, n° 15, et chez tous les Libraires et Directeurs des postes des départements.

CINQ SOUS LA LIVRAISON DE SEIZE PAGES A DEUX COLONNES,
ACCOMPAGNÉE D'UN GRAND NOMBRE DE GRAVURES,
Paraissant tous les Lundis.

MAISON RUSTIQUE DU XIX^e SIÈCLE,

ENCYCLOPÉDIE D'AGRICULTURE PRATIQUE,

COURS COMPLET ET MÉTHODIQUE D'ÉCONOMIE RURALE,

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 2,000 FIGURES INTERCALÉES DANS LE TEXTE, REPRÉSENTANT LES INSTRUMENTS, APPAREILS, RACES D'ANIMAUX, PLANTES, BATIMENS RURAUX, ETC;

Rédigée, sous la direction de MM. C. BAILLY DE MERLIEUX et F. MALEPEYRE Aîné, par une réunion d'Agronomes et de Praticiens français et étrangers.

MISE EN VENTE DU TOME I^{er} (Agriculture proprement dite), accompagné de 780 Gravures, et contenant:

Du Climat et de son Influence en Agriculture, par *Leclerc-Thouin*. — Du Sol, de ses Propriétés et de la Nature des Terres, par *Héricart de Thury* et *Payen*. — Des Amendemens, par *Puvvis*. — Fabrication, Action, emploi des Engrais, par *Vilmorin*. — Prix et Effet comparés des Engrais, par *Payen*. — Défrichement, par *Debonnaire de Gif*. — Ecouage, par *L-Thouin*. — Endiguages, par *Ladoucette*. — Dessèchement et mise en valeur des Marais, par *Huerne de Pommeuse*. — Outils et Instruments de sondage, par *Degoussé*. — Emploi du sol après les dessèchemens, par *de Rivière*. — Calculs qui doivent précéder les opérations agricoles, par *Bailly*. — Labours et instruments de Labourage; Charrues, Araires, Exirpateurs, Scarificateurs, Herse, etc., par *Molard et L-Thouin*. — Ensemencemens, Plantations, Repiquages, par *Antoine de Roville*. — Egoûttement du sol, Ameublissement, Hersage, Binage; Sarclage, etc., par *A. de Roville*. — Arrosement, Irrigations, par *Morin de Sainte-Colombe* et *Moll*. — Assolemens dans le nord, le centre et le midi de la France, par *L-Thouin*. — Des Récoltes et des Instruments qui y sont propres, par *A. de Roville*. — Transport des récoltes, Conservation, Avantages et Inconvéniens des différentes Meules, des Granges, Greiers à blé, Silos, Serres, etc., par *A. de Roville*. — Battage, Nettoyage et Dépiquage des grains, et leurs instrumens, par *Biernaki*. — Chemins vicinaux et ruraux; par

Polonceau. — Clôtures rurales, par *Labbé*. — Des Céréales, Seigle, Orge, Avoine, Froment ordinaire, renflé, corné, amidonnier, épeautre, blé de Pologne et autres Variétés. Choix du Terrain, du Sol, des Semences. Epoque et Mode des Semences, Soins d'entretien, quantité des produits, par *Vilmorin et L-Thouin*. — Sarrasin, choix du terrain, etc., par *Yung*. — Maïs et variétés, par *Bonafous*. — Millet et Sorgho, par *L-Thouin*. — Riz, par *Bonafous*. — De quelques autres Graminées, Pâturins, Alpistes, etc., par *L-Thouin*. — Des légumes, haricots, pois, lentilles, etc., par *L-Thouin*. — Pommes-terre, carottes, etc., par *A. de Roville*. — Rayes, navets, turneps, rutabagas, par *Huzard*. — Pâtures permanentes, temporaires, communales; Choix des plantes selon le terrain, leur durée, leurs qualités nutritives, etc. Formation des Pâturages, Préparation du Sol, Semis, Soins d'entretien, Dessèchement et Irrigation, Engrais, Clôtures; Dépaissance des Pâturages, Prairies marécageuses, basses, hautes, moyennes, Emploi de leur produit; Description des meilleures plantes fourragères, par *L-Thouin*. — Maladies des Végétaux, moyen d'y remédier, par *L-Thouin*. — Oiseaux et Mammifères nuisibles en agriculture, par *Young*. — Mollusques et Insectes nuisibles, Moyens de s'opposer à leurs attaques ou de les détruire, par *Virey*.

Le TOME 2 traite des Cultures industrielles et animaux domestiques. — Le TOME 3, des Arts agricoles. — Le TOME 4, des Eaux et Forêts; de l'Administration et de la Législation rurale.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION. — Chaque livraison, 25 c. — 52 livraisons, ou un an d'abonnement, 13 fr. — 134 livraisons formant l'ouvrage complet, 33 fr. 50 c. — Chaque volume pris à part, 9 fr. Ces quatre volumes équivalent à vingt volumes in-8° ordinaires. — Les souscripteurs à l'ouvrage complet, avant le 1^{er} janvier 1836, recevront GRATIS tout ce qui excédera 134 livraisons.

On souscrit à Lyon, rue de la Préfecture, n° 6, au 2^e.

ANNONCES DIVERSES.

(1207 6) **A VENDRE.** — Maison située à Lyon, grande rue St-Georges, n° 98. S'adresser au sieur Godemard, demeurant même rue, n° 43, au 1^{er} étage.

(1274 2) **A VENDRE.** — Un joli cheval à deux fins, âgé de 7 ans. S'adresser à MM. Jusserand frères, marchands de fer à Vaise.

(1262 3) **A VENDRE.** — Joli cheval de selle gris-pommelé âgé de cinq ans. S'adresser chez M. J. Maître, rue Pomme-de-Pin, n° 3.

(1254 3) **A LOUER.** — Maison avec parterre et salle d'ombrage, propre à un pensionnat ou à une maison de santé, au bas de la montée St-Laurent, chemin de Ste-Foy. S'adresser à M. Glenard Flachard, marchand épiciier, rue Belle-Cordière, n° 12.

(1226 8) **CHANGEMENT DE DOMICILE.**

A dater du 10 septembre 1835, l'étude de M^e Biféri, avoué rue du Bœuf, n° 6, sera établie rue St-Etienne, n° 6, à l'angle de la rue St-Jean, près l'église.

(1252 7) **Leçons d'arithmétique commerciale, d'algèbre et de géométrie appliquée aux arts mécaniques, par Vialla, bachelier-ès-lettres et bachelier-ès-sciences.** Ces leçons auront lieu, tous les soirs, de six à neuf heures, cours d'Herbouville, n° 24, près les portes de St-Clair.

ENGRAIS PROGRESSIF

DE LA FABRIQUE DE LÉGER ET CORDIER.

Cet engrais, composé en partie de matières animales et principalement de sang, ne laisse rien à désirer sur son rapport et son peu de volume: trois hectolitres suffisent pour fumer complètement une bichérée lyonnaise qui est à peu près de trois cent soixante toises, mesure sur laquelle on peut se baser (soit vingt hectolitres pour un hectare). Les personnes qui voudront en prendre connaissance et avoir de plus amples renseignements, pourront s'adresser à MM. Léger, marchand boucher, rue Raisin, n° 24, à Lyon.

Le prix est de cinq francs l'hectolitre, escompte 5 p. 100 l'an, pris à la fabrique (à la Guillotière, faubourg de Lyon).

Nota. Le transport de cet engrais se fait dans des sacs. (1253 3)

AVIS

AUX

AMATEURS DE BELLES PLANTES.

M. Helfeinbein, horticulteur-commissionnaire à St-Etienne (Loire), prévient MM. les amateurs et jardiniers que, soit par ses cultures, soit par ses relations avec des maisons de Paris et de l'étranger, dont il a pu, comme amateur, apprécier la loyauté, il fournira à des prix modérés les variétés les

plus transcendantes et les plus nouvelles des genres rosiers, œillets, dahlias, oignons à fleurs de Hollande et autres, promettant de remplacer, à ses frais, celles pour lesquelles il y aurait erreur, ce qui sera, du reste, fort rare.

Il facilitera encore aux amateurs de belles roses, les moyens de se former sans double emploi et sans tâtonnement, une collection très-riche et des plus complètes.

Il adressera, dès à présent, son catalogue d'oignons à fleurs aux personnes qui le lui demanderont par lettre affranchie. Celui des rosiers et œillets paraîtra plus tard. (1282)

(1280) M. Lefaucheur, arquebusier, breveté, rue de la Bourse, n° 10, à Paris, informé qu'un certain nombre de fusils *contre-faits*, de son système, ont été introduits en France, prévient MM. les arquebusiers et amateurs, qu'il ne peut répondre de la solidité et de la bonne confection des armes qui n'ont pas été vérifiées chez lui, et frappées de son poinçon, au bas du canon, sous le tonnerre. M. Lefaucheur se réserve, en outre, de faire saisir les armes contrefaites, et d'en actionner les détenteurs partout où il les rencontrera.

Les véritables fusils Lefaucheur ont obtenu une médaille d'or de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, et l'Académie des Sciences, dans sa séance du 21 juillet, sur un rapport de MM. le général Rogiat, baron Séguier et Charles Dupin, a reconnu la supériorité de ce système.

SOCIÉTÉ DU COMMERCE

EN COMMANDITE ET PAR ACTIONS,

POUR LE TRANSPORT des marchandises ENTRE LYON ET CHALON-SUR-SAONE par service accéléré, sous la raison sociale de F. Poncet et comp^{te}.

MM. les Actionnaires sont prévenus que le recouvrement du montant de leurs souscriptions va s'opérer. (1283)

PILULES NAPOLITAINES de M. POISSON, pharmacien, breveté du roi, rue du Roule, n. 11, à Paris.

Elles guérissent, en peu de jours et sans accident, les maladies secrètes, récentes et invétérées. Prix: 3 fr. la boîte; deux ou trois suffisent pour la guérison. Chaque boîte, enveloppée de papier blanc, est revêtue de chaque côté du cachet de l'auteur dont le nom s'y trouve écrit en toutes lettres.

Le dépôt est à Lyon, chez M. Biérix et comp., pharmacien, rue Neuve, n. 12; à Tarare, chez M. Michel, rue de la pêcherie. (899 7)

MALADIES DES YEUX.

(739 18) La pommade anti-ophtalmique de la veuve Farnier de St-André, de Bordeaux, est un remède efficace contre les maladies inflammatoires des yeux et des paupières, les taies, les larmoiemens, etc.; elle éclaircit et fortifie les yeux affaiblis par l'âge ou les travaux. Elle convient dans les maladies des yeux des animaux. La vente en est autorisée par un décret spécial dont les effets restent maintenus sur décisions ministérielles du mois de décembre 1820 et du mois de février 1832, sous le règne de S. M. Louis-Philippe 1^{er}.

Le seul dépôt, à Lyon, est chez M. Imbert, marchand parfumeur, rue St-Dominique.

Nota. Les personnes qui correspondaient pour sa pommade ophtalmique, avec le sieur Grangé de Bordeaux, peuvent s'adresser au dépôt ci-dessus, ou à M. Theulier aîné, négociant à Thuniers (Dordogne), devenu acquéreur de tous les droits dudit sieur Grangé.

Syphilis

ET

Maladies Cutanées.

SIROP DÉPURATO-LAXATIF de Séné,

Publié par ordre exprès du Gouvernement.

Préparé par PÉRENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Les guérisons opérées chaque jour par ce puissant purgatif sont un sûr garant à la confiance publique.

Un nombre considérable de personnes affectées de maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que: BUBONS, ULCÈRES rongeurs, VÉGÉTATIONS, BOUTONS, ECOULEMENS anciens ou récents, RÉTRÉCISSEMENS, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont été ramenées par son usage à la santé la plus parfaite; il en a été de même de celles atteintes de GALES, rentrées ou répercutées, DÉMANGEAISONS DE LA PEAU, ERUPTIONS, AFFECTIONS DARTREUSES, SCORBUTIQUES et SCROFULEUSES, etc. etc. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisans que la plupart d'entr'elles avaient employé divers traitemens infructueux.

Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très agréable et d'un emploi facile; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Entièrement végétal, il remédie aux *accidens mercuriels*. Il se débite par pinte, trois quarts, demi, et quart de pinte, des prix de 20, 15, 10 et 5 francs.

Dépôts dans les principales villes de France.

On fait des envois. (Affranchir.)

(1256 3)

AVIS INTÉRESSANT.

Le seul Dépôt à Lyon

DES

COSMÉTIQUES et SECRETS DE TOILETTE de la Maison MA, de Paris.

Place Bellecour, n. 9, au rez-de-Chaussée, côté des façades du Rhône.

Assortiment complet des articles suivans, si avantageusement connus par les fréquens eloges des principaux journaux de la capitale.

1^o Les eaux noires, brunes, blondes et châtaines, et les Pommades américaines dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et sourcils sans aucune préparation.

2^o La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, et les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours.

3^o La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

4^o L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

5^o La Pâte Circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6^o L'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint un coloris frais et naturel: on peut se laver sans qu'il disparaisse.

L'Eau des Chevaliers, qui blanchit les dents et parfume l'haleine.

Prix: six francs chaque article, dix francs pour deux.

On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire franco au dépôt à Lyon).

On trouve aussi audit dépôt les oreilles-cornets pour les personnes sourdes, et les biberons de nouvelle forme pour allaiter ses enfans. (941 7)

BOURSE DE LYON du 7 septembre 1835.

Cinq pour cent, au comptant,	"
fin courant,	"
Trois pour cent, au comptant,	"
fin courant,	80 35
fin prochain,	80 70

BOURSE DE PARIS du 7 septembre.

Une réaction en baisse s'est manifestée aujourd'hui. Elle est principalement attribuée aux nouvelles moins favorables que samedi à la crise parlementaire d'Angleterre et aux inquiétudes que donnent la situation de l'Espagne.

Cinq pour cent,	107f 65	107f 45	107f 45	107f 45
fin courant,	107f 70	107f 80	107f 50	107f 55
Quatre pour cent,	98f			
Trois pour cent,	80f 20	80f 20	79f 95	79f 95
fin courant,	80f 25	80f 30	80f 5	80f 5
Rentes de Naples,	98f	98f	97f 60	97f 60
fin courant,	98f 5	98f 10	97f 75	97f 80
Rentes perpétuel.,	32 1/2			
Emprunt cortès,	"			
Act. de la banque,	2050			
Quatre canaux,	1230			
Caisse hypothec.,	"			
Emprunt d'Haiti,	345			



V. PENICAUD, Rédacteur, l'un des Gérans.